

Communiqué de presse – 31 octobre 2013

## Entreprises et consommateurs en péril : l'Unifab se mobilise

L'Union des Fabricants (Unifab) appuie fortement le projet de révision du système européen sur la marque communautaire tel que présenté par la Commission européenne. L'Europe pourra ainsi affirmer une nouvelle fois sa volonté de protéger la propriété intellectuelle et à travers elle, sa compétitivité.

Alors que l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle vient d'annoncer que 35% des emplois européens étaient issus de la Propriété Intellectuelle (PI) et près de 40% de l'activité économique de l'UE est générée par des secteurs où les droits de PI jouent un rôle prépondérant<sup>[1]</sup>, cette révision est l'occasion de se doter d'un cadre juridique adapté pour freiner la croissance des produits de contrefaçon qui représentent, selon la Chambre de Commerce Internationale, 5 à 10% des échanges internationaux, soit plus de 400 milliards d'euros. Si le travail de la Commission et des parlementaires mérite d'être largement salué, les entreprises demeurent extrêmement préoccupées par la problématique de la saisie des contrefaçons en transit. En Europe, depuis la décision de la Cour européenne de justice dans l'affaire Nokia/Philips de 2011, les douanes ne peuvent plus contrôler les marchandises de contrefaçon en transit ce qui a fait chuter le nombre de saisie à 40 millions en 2012 contre 115 millions en 2011. Or, il est capital que la douane retrouve sa compétence en la matière car elle est le meilleur rempart pour protéger la sécurité des consommateurs, appuyer l'économie nationale et aider au démantèlement des réseaux criminels. La disposition qui sera ainsi adoptée devra tenir compte de la réalité du travail des agents opérationnels des douanes, sans faire peser de charges supplémentaires et inutiles sur le titulaire de droits, victime de ce trafic. C'est pourquoi l'hypothèse de conditionner le contrôle du transit à la preuve d'un enregistrement de droit de marque dans le pays de destination est totalement irréaliste! **La seule solution efficace est celle qui autoriserait le contrôle des contrefaçons en transit quel que soit le statut de voyages des marchandises.**

L'Unifab souhaite alerter l'opinion sur les **dangers de toute atteinte au système d'épuisement régional des droits**, véritable pilier de l'économie en Europe et appelle à une **reconnaissance encore plus large des signes susceptibles de constituer une marque**.

*« La révision de ce règlement donne à l'Europe l'occasion de démontrer sa volonté de défendre les entreprises implantées sur son sol et d'indiquer son choix de protéger les consommateurs, sur son territoire comme hors de celui-ci. Il est donc capital que l'Europe se montre ambitieuse et qu'elle se dote de textes courageux. Seule une telle ligne permettra d'atteindre les objectifs chers à l'Union Européenne, que sont la promotion de la propriété intellectuelle, la protection de l'innovation, le renforcement de la politique du marché unique, l'intensification du trafic intracommunautaire et l'accroissement de la compétitivité des entreprises européennes à l'international. »* déclare Christian Peugeot, président de l'Unifab

<sup>[1]</sup> Synthèse de l'étude Les industries grandes consommatrices de droits de la propriété intellectuelle : contribution à la performance économique et à l'emploi dans l'Union Européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/intellectual-property/docs/summary\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/intellectual-property/docs/summary_fr.pdf)